

Image not found or type unknown



Assainissement non collectif non conforme

Par **vivie2006**, le **09/11/2015** à **22:27**

Bonjour, nous avons construit en 2006 avec un bureau d'études. Nous avons signé un compromis pour la vente pendant que le diagnostic était en cours car il tardait à arriver. Et là, surprise, notre fosse septique n'est pas conforme. Nous avons dû refaire une étude de filière qui a constaté que nous n'aurions jamais dû avoir ce système de filtration. Nous n'avons effectivement pas eu le certificat de conformité de l'assainissement, l'étude de filière il y a 9 ans a été rejetée mais nous n'en avons aucune trace. Nous signons chez le notaire dans 3 jours et nous devons payer pour tout refaire sinon nous perdons la vente. Avons-nous un recours après la vente pour obtenir réparation, est-ce un vice caché ? Le bureau d'étude est en liquidation et ceux qui ont fait l'étude de filière aussi... bref rien pour nous aider.